



Rapport d'activité 2015

Sommaire Malle

◆ Le mot du Directeur	P. 3
◆ Agriculture	P. 4
◆ Urbanisme et Territoires	P. 10
Sécurité routière, Transports, Éducation routière	P. 17
◆ Environnement	P. 22
♦ Habitat, Rénovation urbaine, Construction	P. 29
◆ Secrétariat Général	P. 33
◆ Expertise et Appui Technique	P. 36





Le rapport d'activité est l'occasion de rendre compte des actions que la DDT a menées tout au long de l'année. Au fil de ce document, vous retrouverez les faits marquants de 2015 autour desquels tous ensemble nous nous sommes mobilisés.

Nous avons encore démontré que la DDT est un service public de proximité à l'écoute de nos concitoyens et de nos partenaires pour les conseiller en amont de leurs projets ou de leurs démarches. De nombreux chantiers ont été engagés cette année :

Accompagnement et conseil des citoyens :

- → la mise en place d'un plan de soutien en réponse à la crise de l'élevage,
- → la mise en œuvre de la réforme de la PAC, du plan FEAGA et de l'Avance de Trésorerie Remboursable,
- → la poursuite de la démarche zéro papier en incitant à la télédéclaration

Partenariat avec les collectivités et notamment des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale):

- → intervention et assistance dans le montage de dossiers TEPCV lancé par la loi du 18 août 2015
- → formation des instructeurs dans les collectivités depuis la mise en œuvre de la loi ALUR pour l'ADS pour les communes compétentes des EPCI ayant plus de 10000 habitants
- → désignation de quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain
- → signature des conventions « AMI » centre-bourgs
- → renforcement des contrôles au titre du contrôle de légalité, sur site (ADS, accessibilité), contrôle de vitesses (radars chantiers)
- → appui aux collectivités pour l'accessibilité des espaces publics et voiries.

Mais aussi... l'instruction des dossiers :

- → par la mise en œuvre de l'autorisation unique pour l'éolien et la méthanisation
- → la gestion des financements au titre de l'ANAH et la rénovation urbaine...

Sans oublier la réforme du permis de conduire

Les démarches transversales menées en interne :

- → actualisation du Document Unique d' Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et élaboration du plan d'actions du volet Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- → la mise en œuvre du plan d'actions du Plan d'Administration Exemplaire 2015-2018,
- → l'Amélioration Participative des Processus Opérationnels (APPO) dite méthode « LEAN » sur les thématiques PLU-PLUI et SCOT

Je souhaite que chaque lecteur de ce bilan d'activité perçoive, à travers sa rédaction, l'implication et l'intérêt pour un service public de qualité de tous les agents de la direction départementale des territoires de l'Aisne. Qu'ils en soient ici remerciés!

Pierre-Philippe FLORID Directeur départemental des territoires



Le service Agriculture accompagne les agriculteurs au quotidien, assure notamment la gestion des dossiers d'aides publiques à l'agriculture et la coordination des différents contrôles relatifs à ces aides.

Il est ainsi chargé de la gestion des aides du 1er pilier (aides dites « de surface » et aux productions animales) et du 2d pilier (liées à la politique de développement rural, à la modernisation des exploitations agricoles et aux mesures agro-environnementales) de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le service accompagne la procédure de l'installation des jeunes agriculteurs. Enfin, il est chargé de l'animation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui vise à lutter contre la réduction du foncier agricole.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, qui a été votée le 11 septembre 2014, a pour ambition de développer le potentiel et la diversité de notre agriculture, et de combiner compétitivité économique et préservation de l'environnement.

Le service agriculture décline et met en œuvre la Politique Agricole Commune (PAC) dans le département : en étroite relation avec la profession agricole, il établit la doctrine départementale et fixe les règles d'attribution dans le strict respect des réglementations communautaires, nationales et régionales. Il instruit les dossiers de demande d'aide des agriculteurs, du premier et du second pilier de la PAC, et coordonne les contrôles relatifs à ces aides.

Il met également en œuvre la politique agricole nationale : il assure le contrôle des structures et met en place les aides conjoncturelles, telles que les calamités agricoles lorsque le département le nécessite. Il assure également la coordination de la position de l'État quant à la consommation d'espaces agricoles.

Le service agriculture de la DDT participe activement à l'élaboration de la politique agricole régionale. Plusieurs agents sont de plus membres de comités de pilotage spécialisés nationaux, et sont donc directement impliqués dans l'évolution des mesures.

Agriculture

Faits marquants en 2015

→ En 2015 le service agriculture a mis en application la réforme de la PAC, le plan FEAGA, le transfert de l'autorité de gestion des aides du 2d pilier à la région et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF). Le service a également poursuivi la démarche « zéro papier » en incitant au maximum à la télédéclaration : la formation des exploitants à la télédéclaration de leur dossier PAC sur les sites de Laon, Vervins, Le Nouvion et Crezancy, ayant donné lieu à un taux de télédéclaration élevé : 99 % pour les aides surfaces, 95 % pour les aides animales.

Aides du 1er pilier de la PAC

Les aides du premier pilier de la politique agricole commune sont des aides annuelles. Les demandeurs doivent chaque année déposer à la DDT des dossiers de demande d'aides accompagnés d'une déclaration de surfaces, sous forme électronique. Ils s'engagent à respecter un certain nombre de règles dites de conditionnalité.

Promouvoir la télédéclaration

Pour les demandes de prime au maintien des vaches allaitantes : l'envoi d'un formulaire vierge à l'ensemble des éleveurs a été remplacé par un mail ou un courrier les invitant à télédéclarer.

Les résultats obtenus vont au-delà des objectifs nationaux :

Dispositif	Taux de télédéclaration
Aides surface	99,8%
Aides aux bovins (ABA, ABL, VSLM)	95%
Aides ovins	100%
Aides caprins	100%

Aider les agriculteurs à réaliser leurs demandes d'aide et déclarations PAC

L'accueil des exploitants en DDT reste une priorité : 10 vacataires ont été recrutés pour la période de télédéclaration PAC. 814 rendez-vous PAC ont été pris en 2015 en DDT (+ 33% par rapport à 2014) ainsi que 239 sur les sites de Vervins, Le Nouvion et Crézancy (+ 32% par rapport à 2014) ; ce sont donc 28 % des exploitations qui ont été accompagnées dans la télédéclaration par la DDT.

Faire appliquer la conditionnalité et vérifier l'éligibilité de dossiers

L'arrêté national fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales a été signé le 24 avril 2015.

Les règles relatives aux bonnes conditionnalités agricoles et environnementales (BCAE) renforcent les exigences en matière de particularités topographiques : mares, bosquets, maintien des haies.

Agriculture

Les sélections des contrôles sont faites par sélection aléatoire et analyse de risques.

L'instruction des contrôles 2014 s'est achevée en 2015. Les résultats des contrôles 2014 montrent de nombreuses anomalies, sans incidence financière pour la plupart :

Sous-domaine	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
BCAE	82	23 %
Paquet hygiène	17	41 %
IPG ovins-caprins	34	47 %
IPG bovins	66	44 %
Protection animale	18	61 %
Productions végétales	40	13 %
Environnement	38	42%
Total	295 (-15 %par rapport à 2014)	

Ces contrôles ont finalement donné lieu à 67 pénalités soit 23 % des dossiers contrôlés pour un montant total de pénalité financière de 71 831 €.

Soit pour un même pourcentage de dossiers contrôlés, une diminution de 15 % des dossiers avec application d'une pénalité financière par rapport à 2014.

L'éligibilité des dossiers « aides aux caprins », « aides aux ovins » et aides bovines (ABA, ABL, VSLM) est vérifiée par les contrôles sur place caprins, ovins et bovins.

Les sélections des contrôles sont réalisées par sélection aléatoire et orientée.

Les résultats des contrôles 2015 montrent des anomalies, en particulier pour les ovins.

Aides	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
Caprins	1	0 %
Ovins	14	13 %
Bovins	63	-

Gérer les droits à paiement de base (DPB)

En 2014, 376 demandes de transfert de DPB, de référence historique ou de ticket d'entrée dans le régime de paiement de base (RPB).

Aucun programme « réserve départementale » n'a été mis en place en 2015 ; deux programmes « réserve nationale » ont été mis en place à destination des jeunes agriculteurs et des nouveaux installés. Ainsi, dans l'Aisne, 161 demandes de réserves ont été reçues par la DDT.

Payer les aides en temps et en heure

Au regard des retards pris dans la mise en œuvre de la réforme de la PAC et du plan FEAGA, les paiements de l'année 2015 ont pris la forme d'avances de trésorerie remboursables (ATR), versées en octobre et décembre 2015 et à verser en avril 2016. 90 % des exploitants ont demandé à bénéficier de l'ATR en 2015 pour un montant total versé de 141,7 millions d'euros. Un solde viendra compléter ces versements.

Aides du 2^d pilier de la PAC

En 2015, les politiques agricoles du second pilier de la PAC ont été rénovées. L'autorité de gestion du FEADER a été transférée aux régions en 2014. 2015 correspond à la nouvelle programmation FEADER.

Mesures agro-environnementales (MAE)

En 2015, toutes les demandes d'engagements ont été télédéclarées par les agriculteurs sur TELEPAC.

NOMBRE DE DOSSIERS ENGAGÉS EN 2015

Dispositif MAE	Nombre de dossiers
Apiculture	6
Protection des races menacées	4
Conversion Bio	26
Maintien Bio	46
MAE territorialisées	140
MAE climatiques	157
Total	379

Les paiements des engagements de la campagne 2015 sont traités par la DDT. Au regard des retards pris dans la mise en œuvre de la réforme de la PAC et du plan FEAGA, les paiements de l'année 2015 prendront la forme d'une avance de trésorerie remboursables (ATR), à verser fin avril 2016. Un solde viendra compléter ce versement.

Aides à l'investissement : le PCAE

Le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCAE) est inscrit dans les plans de développement rural régionaux pour la période 2014-2020. Le PCAE vient remplacer le PMBE, plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage, le PVE, Plan Végétal pour l'Environnement et le PPE, Plan de Performance Énergétique.

Le PCAE consiste au versement d'une subvention, qui peut être co-financée par l'Union européenne, accordée dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles situées en Picardie. Le PCAE soutient des enjeux d'amélioration de la compétitivité économique des exploitations et contribue à la recherche de la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale dans le cadre du Projet agro écologique pour la France. Il a également pour objet de réduire les charges d'exploitation notamment par la recherche de réductions dans l'utilisation d'intrants, d'économie d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables.

La région Picardie Nord Pas de Calais est autorité de gestion du PCAE.

Le taux d'aide publique de base est de 25 % (Etat ou collectivités – FEADER), 40 % pour les projets situés dans les zones prioritaires de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (BAC). Des bonifications peuvent intervenir pour les jeunes agriculteurs, les exploitations certifiées en Bio, les GIEE etc. Le taux maximum ne pourra toutefois dépasser 60 %.

Seuls les investissements en lien avec un atelier d'élevage, les productions végétales et les réductions énergétiques (isolation, matériel) sont éligibles.

Pour 2015 un seul appel à projet a été programmé.

	Nombre de dossiers déposés	Montant des engagements 2015
PCAE	128	3 147 886 €

Agriculture

Le PCAE est une priorité régionale. Pour le moment les enveloppes ne sont pas contraignantes : les projets ne sont pas hiérarchisés.

Aides à l'installation

L'installation relève du 2^d pilier de la PAC. 2015 constitue la 1ère année de mise en application de la nouvelle programmation du FEADER au moyen du plan de développement rural 3 mis en place pour la période 2015-2020. L'installation est une priorité départementale et régionale. La nouvelle programmation favorise la diversification, l'agro-environnement et l'emploi.

Les structures en charge des dispositifs liés à l'installation sont la Chambre d'agriculture, pour le stage 21 heures et le Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP), et les Jeunes Agriculteurs pour le Point accueil installation (PAI). La DDT exerce une tutelle sur les organismes exerçant une mission de service public dans le domaine de l'installation et établit une convention avec ces organismes.

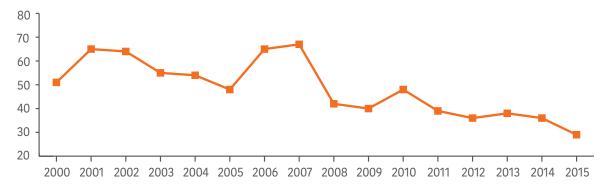
Dispositif	Montants engagés en 2015 (€)
PIDIL financement du Point accueil Installation	29 928 €
PIDIL financement de dossiers individuels	0 €
CEPPP	23 500 € pour 47 candidats
STAGE 21 heures	5 520 € pour 46 stagiaires

Les aides individuelles	Nombre de bénéficiaires 2015	Montant engagé 2015 (K€)
Prêts Jeunes Agriculteurs (JA)	8	74
Dotations Jeunes Agriculteurs (Dja)	29	402

En 2015 la dotation moyenne s'élevait à 13 876 € contre 12 650 € dans le cadre de l'ancienne programmation.

Avec 3 installations en moins comparé à l'année précédente, la dynamique baissière du nombre d'installations aidées depuis 2010 se confirme en 2015.

NOMBRE D'INSTALLATIONS AIDÉES DANS L'AISNE DEPUIS 2000



Contrôle des structures

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été publiée au journal officiel le 14 octobre 2014. Elle prévoit un renforcement du contrôle des structures afin, notamment, de limiter les agrandissements excessifs.

Son application est subordonnée à l'approbation d'un nouveau schéma directeur des structures élaboré au niveau régional. La mise en œuvre restera, elle, à l'échelle de chaque département. Dans l'attente, le dispositif existant

reste applicable. Ainsi, au cours de l'année 2015, 245 demandes ont été instruites au titre du contrôle des structures ; elles se répartissent comme suit :

Demandes	Nbre de dossiers 2015
Non soumises à autorisation	41
Déclaration de biens de famille	10
Soumises à autorisation	194
• Dont autorisation sans avis CDOA	184
• Dont autorisation avec avis CDOA	10

Le volume de contentieux a repris son régime de croisière avec 12 nouveaux recours déposés auprès du tribunal administratif au titre du contrôle des structures. Par ailleurs, la CDOA s'est prononcée au cours de cette même année sur 7 demandes de dérogations à l'obligation de cessation d'activité (cumul emploi / retraite).

→ Statut du fermage :

Comme chaque année, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour actualiser les valeurs locatives. En 2015, à l'instar de ce qui avait été fait en 2014, un arrêté type a été approuvé en matière de baux viticoles harmonisant notamment, au sein des différents départements de la zone AOC Champagne, les valeurs minima et maxima des locations.

La commission consultative des baux ruraux s'est également prononcée sur 4 demandes de changement de destination de parcelle au titre de l'article L 411-32 du code rural et de la pêche maritime.

→ Agrément des GAEC :

Le comité départemental d'agrément (CDA) des GAEC veille à ce que les structures prétendant au statut du GAEC vérifient les conditions de fonctionnement adéquates.

En 2015, 13 dossiers ont été examinés par le CDA, dont 5 créations de GAEC et 6 transformations de forme sociale en GAEC. 2 demandes de dérogation ont été examinées.

		АΙ	А	
	שו	M	741	

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a élargi le périmètre et le champ de compétences de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles qui est devenue la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cet élargissement correspond à la volonté de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers lorsqu'ils sont

	2015		
	Nbre d'avis rendus	Avis favorable	Avis défavorable
SCOT	2		2
Elaboration de PLU	11	9	2
Révision de PLU	1	1	
Elaboration de PLUI			
Elaboration Carte Communale			
Révision Carte Communale			
Autorisation d'urbanisme	23	23	
Total	37	33	4

convoités par des projets publics ou privés consommateurs d'espace, ou lorsque les projets portent atteinte à des surfaces consacrées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine. La CDPENAF est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Le service agriculture en assure le secrétariat.

Ainsi, 37 dossiers ont été examinés en 2015 par la CDPENAF de l'Aisne, au cours de 11 commissions dont 2 consultations électroniques.

Urbanisme & Territoires

Dans le cadre des politiques de l'Etat orientées vers les territoires, le service UT assure une expertise, une instruction, une ingénierie, un contrôle, pour garantir le rôle de l'État dans le département en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Il veille au respect des principes et des dispositions législatives et réglementaires énoncés par le code de l'urbanisme. Par le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, il contribue à l'équilibre et la diversité des fonctions urbaines et rurales, au respect de l'environnement et des ressources naturelles selon les principes du développement durable, de l'engagement national pour l'environnement, pour la transition énergétique et la croissance verte.

Le préfet du département s'appuie sur la DDT pour porter à la connaissance des collectivités locales les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement, pour accompagner les territoires, pour contrôler les décisions des collectivités en matière d'urbanisme.

Les activités principales du service sont les suivantes :

• accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour la croissance verte,

- favoriser les initiatives territoriales d'aménagement durable (éco-quartiers, plans climat-énergie territoriaux)
- prévenir la nuisance du bruit dans l'environnement
- participer à la planification en matière de politiques locales relatives aux déchets ménagers
- instruire les autorisations de construire et d'aménager délivrées au nom de l'Etat,
- contrôler la légalité des permis de construire et des documents d'urbanisme
- appliquer la fiscalité de d'urbanisme, liquider les taxes d'aménagement
- représenter l'Etat au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales,
- porter à connaissance en matière de planification de l'urbanisme en amont des projets des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT),
- connaître et analyser les territoires de l'Aisne, les enjeux liés à l'aménagement et à leur développement
- administrer le système d'informations géographiques de l'Etat dans l'Aisne, exploiter les données géolocalisées dont dispose l'administration sur les territoires,
- veiller à la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'aménagement durable des territoires.

Urbanisme & Territoires

Aménagement et développement durable des territoires

→ Transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au journal officiel le 18 août 2015. Elle a pour principal objectif pour la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. Une déclinaison de la loi sur les territoires consiste à promouvoir les **territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)**.

Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Dans l'Aisne, trois territoires ont répondu en 2015 à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »:

- l'union des communautés de communes du pays du sud de l'Aisne (UCCSA),
- la communauté de communes des portes de la Thiérache (CCPT)
- Bohain-en-Vermandois avec la communauté de communes du pays du Vermandois (CCPV).

L'UCCSA et la CCPT ont été lauréats, ils sont donc des TEPCV. Le Vermandois est retenu comme territoire en devenir, il pourra devenir TEPCV en 2016 en approfondissant son dossier. D'autres territoires pourront encore se manifester. La DDT a connu une activité importance en 2015 sur ce dossier. Proche des élus, elle intervient en tant que partenaire des territoires pour les encourager et les aider dans le montage des dossiers TEPCV.

La DDT a beaucoup agi également en lien avec la DREAL et l'ADEME pour l'examen des dossiers et l'identification des actions éligibles aux financements TEPCV. Elle est ensuite le service de l'Etat en contact direct avec les territoires lauréat pour faciliter la mise au point des conventions-cadres TEPCV signées avec la ministre Ségolène Royal, ainsi que pour les conventions financières et le suivi de l'engagement des actions.

Cette activité continue en 2016, d'autres territoires pouvant se porter spontanément candidats pour devenir TEPCV.

→ Le bruit dans l'environnement

Quatre villes sont accompagnées par la DDT pour élaborer chacune son Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE). Le service de la DDT suit l'avancement de ces plans et veille à leur aboutissement. C'est ainsi que trois PPBE ont été finalisés et validés en 2015 à Château-Thierry, Laon, et Saint-Quentin, et que celui de Soissons le sera en 2016.

Un programme d'action visant à résorber la nuisance de bruit dans les habitations exposées continue en 2015 dans sa réalisation, avec 14 chantiers de travaux de façades réalisés et réceptionnés pour des habitations riveraines de la RN31. L'Etat y a contribué financièrement à hauteur de 118 000 € de crédits d'intervention mis en paiement 2015, qui s'ajoutent aux 64 000 € déjà mobilisés en 2014.

Dans chaque département, le préfet procède à un classement sonore des voies routières et ferroviaires, par arrêté préfectoral. Il recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Ce dispositif réglementaire préventif permet de repérer les secteurs les plus affectés par le bruit. Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les hôtels, venant s'édifier dans les secteurs classés doivent respecter des prescriptions particulières d'isolement acoustique de façade.

En prévision de l'arrêté préfectoral à venir, a été engagée une consultation publique de 270 communes pour le réseau routier (supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jours) et de 17 communes pour le réseau ferré concerné.

Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent seront reportés dans les annexes informatives des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées.

Urbanisme & Territoires



Planification de l'urbanisme

→ Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)

Un objectif prioritaire de l'unité chargée des documents d'urbanisme (DU) pour 2015 est de promouvoir les PLU à l'échelle intercommunale. L'unité DU suit les plans d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision en tant que service de l'Etat, avec un accompagnement particulier lorsqu'ils sont élaborés par les communautés de communes ou d'agglomération (les PLUi)

Plusieurs réunions avec les élus durant l'année ont permis à la communauté de communes des Portes de la Thiérache d'arrêter son PLUi en janvier 2016.Le Porté-à-Connaissance (PAC) du PLUi de l'Ourcq et du Clignon a été élaboré, avec des ateliers d'écoutes des élus qui ont été appréciés. L'unité DU a également suivi la modification du PLUi de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Les PLU communaux occasionnent encore beaucoup d'activité. 10 PLU ont été approuvés en 2015, et 32 PAC ont été réalisés. L'unité a participé à 21 réunions des personnes publiques associées avant les « arrêts-projet » par lesquels les collectivités valident par délibération leur projet de PLU, qu'elles soumettent ensuite à l'enquête publique. Des avis écrits ont également été formulés au nom de l'Etat : 11 avis sur arrêts-projet ont été réalisés. L'unité DU a participé à 10 réunions après enquête publique.

Au 31 décembre 2015, 86 PLU sont en cours d'élaboration, à des stades divers d'avancement. On compte en plus une révision allégée approuvée en 2015, cinq modifications simplifiées et deux mises en compatibilité.

L'activité 2015 du service au titre des documents d'urbanisme concerne encore une carte communale approuvée conjointement par la commune et le Préfet, 76 avis ponctuels formulés au titre de la loi sur l'eau, de la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), et concernant des études au cas par cas dans le cadre des évaluations environnementales. 10 rapports pour la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ont été réalisés. Les décisions de la CDAC étant régulièrement attaquées en justice, ce sont presque autant de recours en commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) qui ont donné lieu à des rapports complémentaires. 37 dossiers de mise à jour des servitudes d'utilité publique ont été réalisés. 10 droits de préemption urbains ont été finalisés.

→ Territoires Durables

Dans la continuité de l'année précédente, l'action de la DDT se poursuit en matière de planification stratégique territoriale et d'urbanisme, avec le suivi des 15 schémas de cohérence territoriale (SCoT) axonais.

Plusieurs SCoT ont plus particulièrement évolué en 2015 et impacté l'activité du service, notamment celle de l'unité planification et aménagement durable (PAD) qui est chargée de ces dossiers.

Le SCoT de l'union des communautés de communes du sud de l'Aisne a eté approuvé en juin 2015 et a fait l'objet d'un contrôle de légalité. Le SCoT de la communauté de communes du canton de Saint-Simon est en cours d'élaboration stade de l'arrêt-projet, ainsi que celui de la communauté de communes du Pays du Vermandois qui en est au même stade ; ils ont fait l'objet d'avis des services de l'Etat préparé et synthétisé par l'unité PAD. Le SCoT de la communauté de communes de la Champagne Picarde est en cours d'élaboration au stade du diagnostic présenté aux personnes publiques associées en décembre 2015 et a reçu un avis de l'Etat. Le SCoT de la communauté d'agglomération du Pays de Laon, et celui de la communauté de communes du Pays de la Serre, ont vu leur diagnostic finalisé en 2015 et sont en cours d'élaboration de leur projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Un projet de PADD de la communauté d'agglomération dont l'étude en cours a été présentée en octobre 2015 aux personnes publiques associées et en novembre 2015 à la CDPENAF.

Le SUT anime la transversalité des services de l'Etat, consultés sur différentes étapes d'élaboration de ces schémas de cohérence territoriale :diagnostics, enjeux, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document d'orientations et d'objectifs (DOO), phase d'arrêt-projet, approbation après enquête publique.



Le SUT participe avec les autres DDT picardes à une formation-action visant à améliorer la méthode visant à produire des notes d'enjeux sur les territoires, en retenant pour ce travail des échelles territoriales pertinentes de cohérences territoriales, telles le grand Laonnois ou la Thiérache.

L'unité planification et aménagement durable (PAD) remplit également des missions « Ville durable » en suivant les écoquartiers qui se développent dans les territoires axonais, ainsi que les nouveaux plans climat-energie territorial (PCET) qui continuent de s'appliquer jusqu'à adoption de nouveaux plans climat-air-énergie territorial (PCEAT) tels que prévus par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

L'APPO : amélioration participative des processus opérationnels

Sur les processus PLU et SCoT, la DDT a engagé en 2015 une démarche qui part du postulat suivant : « qui mieux que l'agent connaît les rouages et les pistes d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'organisme public auquel il appartient ? » Ainsi à chaque étape de la démarche, les agents et les cadres sont les acteurs essentiels de la réalisation des travaux menés dans le cadre des PLU et SCoT. Cette démarche peut s'étendre à de nombreux domaines d'activités de la DDT, elle ne se limite pas au domaine Urbanisme-Territoires.

Après une sensibilisation à la méthode APPO des membres du comité de direction, désignation et formation des chefs de projets et du référent méthode de la DDT, les différentes étapes de la démarche ont vu se réaliser, avec accompagnement de la société ACCENTURE, une cartographie des deux processus PLU et SCoT, les détections d'irritants, de causes racines, de leviers. Le résultat des travaux APPO réalisés ont été présentés en comité de direction et validés. Un plan d'action a été décidé et validé par le directeur et le chef de service en juin 2015.





Ont suivi la mise en œuvre des actions et la conception d'indicateurs visuels pour le suivi des résultats.

Cette démarche a mis en avant l'importance des modes opératoires effectués par les professionnels de la DDT qui agissent sur ces processus. La recherche d'un cercle vertueux dans la mise à jour régulière de chaque processus opérationnel permet avec plan d'action d'apporter de façon itérative des améliorations de services profitables aux bénéficiaires publics, au service, et aux agents concernés par le processus.

Urbanisme & Territoires

Connaissance et analyse des territoires

→ Etudes sur les Territoires

Afin de compléter la vision prospective du point de vue de l'État notamment pour l'élaboration de notes d'enjeux dans le cadre de l'élaboration de SCoT, la DDT de l'Aisne a lancé en 2015 une étude « Franges » sur les influences extérieures auxquelles les territoires axonais sont soumis : citons par exemple, les influences de la région Francilienne ou de l'aire urbaine de Reims. Pour mener à bien ce projet,



le Service Urbanisme et Territoires a mobilisé de juin à septembre 2015, un stagiaire universitaire de l'IATEUR, et a sollicité l'accompagnement méthodologique du CEREMA sur la mobilité. Une consultation des bureaux d'études a été organisée par l'unité « Connaissance des Territoires » du SUT et a présenté deux particularités.

- 1) L'enveloppe de crédits a été indiquée dans le règlement de la consultation 37 000 € TTC pour la tranche ferme et 10 000 € pour la tranche conditionnelle (BOP 135) et
- 2) outre la remise de documents sur leurs compétences-références-moyens, les candidats ont dû satisfaire à une audition en DDT durant laquelle ils ont reformulé la commande reçue dans le cahier des charges et explicité leur méthodologie de travail proposée.

Quatre candidats ont ainsi été auditionnés, trois offres ont été reçues dans le délai imparti. Ces offres se sont avérées de bonne qualité, celle présentée par le candidat « RCT Rouge Vif Territoires » a été retenue.

Déroulement prévu de l'étude : tranche ferme est notifiée en 2015 ; la tranche conditionnelle pourra être affermie en 2016 sous réserve de l'obtention des crédits sollicités. La tranche ferme relative à l'étude des dynamiques extérieures dans le département de l'Aisne (délai : 9 mois) est composée de 3 phases : phase 1 : diagnostic avec signaux en enjeux, phase 2 : identification et détermination des enjeux ; phase 3 : élaboration de plans d'actions (proposition de scénarios). La tranche conditionnelle relative à la réalisation de documents de synthèse, présentation et campagne de communication (délai : 3 mois) comprend également 3 phases : phase 4 : observation en continu évaluation ; phase 5 : définition d'une stratégie de communication et réalisation de supports ; phase 6 : présentation de l'étude (aux territoires).

La validation du travail produit s'effectue en deux temps : 1) par un comité technique composé du chef du Service Urbanisme et Territoires, du responsable de l'unité Connaissance des Territoires et en tant que de besoin, du CEREMA, 2) par un Comité de direction spécifique (chacun des chefs de service pouvant être accompagné de chefs d'unités) et d'un représentant de la DREAL.

Si l'objectif final d'une telle étude est d'éclairer les services de l'État sur les effets à terme d'un phénomène à l'œuvre qui est parfois subi par les territoires axonais, pareille étude constitue une opportunité, pour une approche aussi transversale que partagée au sein de la DDT et avec nos partenaires.

→ SIG et production cartographique

L'unité Connaissance des Territoires (CT) demeure le pôle géomatique de référence au sein de la DDT, responsable de l'administration de la donnée. En 2015, une inflexion est engagée pour une organisation tendant à accroître l'autonomie des services thématiques en matière de production cartographique monte progressivement en puissance : pour ce faire, l'unité CT anime un club de correspondants SIG locaux et forme en interne les agents volontaires (essentiellement des chargés d'études ou chefs d'unités) pour acquérir le savoir-faire avec l'outil de géomatique QGiS.





En outre, l'année 2015 aura été marquée par un travail conséquent lié à la production de cartes pour les services préfectoraux, dans le cadre des travaux de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale pour étudier un projet de nouveau périmètre de l'intercommunalité dans l'Aisne.

L'année passée fut également celle d'un « passage de relais » en matière d'application du droit des sols, de l'Etat vers des Communes et EPCI. Dans ce cadre,



des documents d'urbanisme numérisés par la DDT (environ 300 Plans Locaux d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols ou Cartes Communales opposables) ont ainsi été mis à disposition des collectivités concernées, au format SIG.

Application du droit des sols (ADS), animation et contrôle

→ Mise en œuvre de la loi ALUR pour l'ADS

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi ALUR au 1er juillet 2015, un projet de service a été réalisé afin de définir les principaux enjeux de l'ADS pour la DDT, les orientations et les objectifs. Un plan d'actions a été établi, visant notamment à assurer un accompagnement efficace des collectivités dans l'exercice de leurs nouvelles missions.



En amont de la mise en oeuvre de la loi, les centres

d'instruction de la DDT ont accueilli plusieurs futurs instructeurs à la demande des collectivités. Cette démarche a permis aux agents des collectivités de s'imprégner du fonctionnement et de l'organisation d'un centre ADS opérationnel, et d'appréhender la réalité de l'instruction des actes d'urbanisme.

Le service urbanisme de la DDT reste instructeur de 6223 dossiers ADS tous types confondus, instruits en 2015 par les centres instructeurs DDT au nom de l'Etat et pour les communes compétentes des EPCI ayant moins de 10000 habitants.

→ Nouvelle unité pour l'animation départementale de l'urbanisme rénové

Au 1er septembre 2015, une nouvelle unité a été créée afin de piloter et d'animer le réseau des services instructeurs du droit des sols dans le département (Etat et collectivités). Dans ce cadre, la DDT, le CVRH et le CNFPT se sont associés dans une démarche conjointe pour conduire les actions de formations des instructeurs des collectivités. Plusieurs modules de formation ont été dispensés de septembre à octobre. Afin de faciliter la prise de poste des nouveaux instructeurs, divers outils d'aide à l'instruction ont été mis à leur disposition.

Cette unité du SUT, dénommée ADUR (animation départementale de l'urbanisme rénové) est le point d'entrée pour toutes les questions émanant des services instructeurs. Elle est l'interlocuteur privilégié en matière d'application du droit de l'urbanisme lorsque les services de la DDT sont saisis pour avis dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Urbanisme & Territoires

→ Fiscalité de l'urbanisme



La fiscalité de l'aménagement constitue une part importante de l'activité de l'unité DSF (droit des sols et fiscalité). Cette unité est chargée du calcul et de la liquidation des taxes d'urbanisme dont sont redevables les bénéficiaires d'une autorisation de construire lorsque le projet a vocation à créer des surfaces closes et couvertes répondant aux critères définis dans le code de l'urbanisme.

En 2015, la taxation de plus de 2000 dossiers a été validée au titre de la taxe d'aménagement (TA) de la redevance d'archéologie préventive (RAP). Environ la moitié des dossiers donne lieu à des demandes d'informations

complémentaires par les redevables. 204 recours de redevables ont été réceptionnés en 2015, souvent suite à l'abandon des projets ou pour demander une révision du montant de la taxe.

Les montants financiers des taxes liquidées en 2015 dans l'Aisne sont à la hausse par rapport aux années précédentes : 5,1 millions d'€ au total, répartis entre la RAP : 0,5 M€, la part communale de la TA : 2,0 M€, et la part départementale de la TA : 2,6 M€. Il s'agit des montants liquidés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015. Ces chiffres ne présagent des montants recouvrés par la Direction des finances publiques, compte-tenu des abandons ou diminutions de projets ou des problèmes de recouvrement susceptibles de diminuer les montants qui seront effectivement perçus.

L'unité DSF traite également le pré-contentieux administratif de l'urbanisme. Elle a traité 18 recours gracieux contre des autorisations d'urbanisme délivrées au nom de l'Etat. Une assistance a également été apportée aux communes compétentes pour le traitement de 7 recours gracieux. Lorsqu'il y a infraction au code de l'urbanisme, le pré-contentieux pénal a donné lieu à 27 dossiers portant sur la réalisation de travaux sans autorisation d'urbanisme ou non conformes à une autorisation.

→ Contrôle de légalité de l'urbanisme

L'unité CCL du service urbanisme et territoires traite les affaires juridiques et contentieuses en matière d'urbanisme pour l'Etat dans l'Aisne, et assure le contrôle de légalité des actes individuels d'urbanisme.

En 2015, l'activité de contrôle de légalité des actes individuels d'urbanisme est renforcée. 884 actes ont été contrôlés dont 828 figurant parmi les actes prioritaires définis par la circulaire ministérielle du 25 janvier 2012. Au total, ce sont 6 342 actes individuels reçus et répertoriés dans l'activité du service au cours de l'année 2015.

L'unité CCL a assuré le suivi de 35 dossiers contentieux de première instance en matière de contentieux administratifs



dont 15 dossiers relevant du domaine éolien. Le Tribunal administratif s'est prononcé sur 12 dossiers au cours de l'année, dont 3 ayant fait l'objet d'une annulation. L'unité assure également un suivi des dossiers concernés par une procédure pénale et les relations avec le parquet pour le traitement les infractions au code de l'urbanisme dès lors qu'elles sont constatées par procès verbal





Faits marquants en 2015

Prendre en charge la sécurité de la route et des transports

Pour réduire le nombre d'accidents et de victimes, l'action de l'État allie la prévention, la sensibilisation, l'information et les contrôles, pour de nombreux thèmes spécifiques à ce domaine, et énoncés ciaprès :

→ Passages à niveau

28 diagnostics réalisés en 2015, soit plus du double de l'année précédente, ce qui porte à près de la moitié le nombre des diagnostics réalisés (84 sur 164).

Les passages à niveau à particularité (profil difficile, proximité d'une gare...) ont été désignés comme prioritaires après les PN dits « sensibles » ou « inscrits au programme national de sécurisation ». Ils sont au nombre de 44, dont 23 ont été inspectés, soit plus de la moitié.

→ Avis internes urbanisme et Installations Classées Pour l'Environnement

En interne à la DDT, le service SRTER a émis 75 avis sur des projets d'urbanisme, ICPE et autres.

Ces avis sont autant d'occasion de faire prendre en compte des préoccupations de sécurité routière et des transports dans une production globale de la DDT.

→ Épreuves sportives

Avis DDT : 222 autorisations ont été produites en 2015 et 142 déclarations.

Le service participe aux réunions mensuelles de la CDSR (Commission départementale de la sécurité routière).

→ Avis réglementaires et conseils

L'avis du préfet DDT SRTER CTR a été sollicité à 48 reprises en 2015, principalement dans le cadre de l'avis

Sécurité routière, transports, éducation routière

obligatoire du préfet sur route à grande circulation (35) mais souvent aussi à la demande d'élus ou d'administrés, sur des mesures de police, projets de signalisation, régime de priorité, limitation de vitesse...

Un avis a été donné également sur un projet de véloroute : Laon à Sains-Richaumont.

→ Transports guidés, Funiculaire de LAON POMA

Coordination, pour le compte du Préfet, entre les élus locaux, l'exploitant et le service technique des remontées mécaniques et transports guidés (STRMTG). Concertation avec la communauté d'agglomération du Pays de Laon en vue de faire réaliser la « grande visite » trentenale.

Recherche de financements de l'État pour la pérennisation au-delà de 2018.

Rencontre avec M. Carlier, directeur des services de la communauté d'agglomération du Pays de Laon le 30 janvier puis réunions d'exploitation avec les différents acteurs (exploitant, STRMTG...) le 20 février et le 26 novembre.



Transports de fret et touristique par voie ferrée Saint-Quentin – Origny-Ste-Benoîte

Nouvelle reconduction de la convention d'exploitation (CG/SNCF-réseau) : Avenant signé le 21 décembre. Premières conclusions du Tribunal administratif de PARIS sur le statut départemental de la voie, le 10 décembre.

Officialisation du référentiel technique RFF permettant d'assurer la sécurité des circulations sur cette infrastructure (réunion du 3 septembre).

Contrôles techniques effectués par le STRMTG le dimanche 27 septembre sur le train touristique, (participation d'agents de la DDT).

→ Autorisations de circulation des Transports exceptionnels

Développement de l'administration électronique : La volonté de modernisation de l'action publique a été marquée par la généralisation la procédure dématérialisée TE-net qui est désormais l'outil pour l'instruction de la majorité des dossiers TE (>60%). De nombreux dysfonctionnements, notamment des saturations de réseau internet, ont été subis par les demandeurs.

Volume d'activité en augmentation sensible : 554 arrêtés (+6,95%) et 1477 avis (+10,22%)

La réalisation de 7 sites éoliens importants dans le département a généré de nombreux convois (pales, mâts, rotors et grues automotrices).

Corridors spécialisés pour la circulation des Transports exceptionnels

L'État et le département de l'Aisne et la chambre consulaire pour l'Industrie à Saint Quentin œuvrent ensemble au maintien de l'activité économique de l'Aisne, en particulier des entreprises produisant de la grosse métallurgie pour l'agro-alimentaire (Maguin...). Ce chantier important vise la recherche d'itinéraires pour le passage des très gros convois. Pour illustrer cette démarche, on rappellera les rencontres bilatérales avec les principales villes concernées : Laon le 12 janvier ; St Quentin le 12 février ; Soissons le 23 février ; Soissons et Belleu le 25 août ; les services SNCF le 02février ; le cabinet Ports Fluviaux services logistiques les 26 février et 25 mars ; et les réunions en DDT le 11 mars puis en préfecture le 14 octobre (et en sous-préfecture de Saint Quentin le 14 décembre).



→ Circulation des Poids Lourds le week-end

Le 2 mars 2015 : un nouvel arrêté réglemente ces interdictions et les dérogations possibles.

45 arrêtés de dérogations et 75 avis ont été donnés à des départements voisins.

→ Contrôles automatisés des vitesses

Désormais, la politique des contrôles automatisés s'oriente autour de 2 principes :

- pas de radars en plus (ou très peu) mais repositionnement et modernisation du parc,
- des équipements temporaires (radar-chantier) pour habituer l'usager à rencontrer des contrôles partout à tout moment.

Radar autonome

Du 15 octobre au 11 décembre : première utilisation du « radar chantier » sur la RN2 à Montgobert (chantier de l'échangeur N2/D2).

Radars fixes

Poursuite du programme 2014 : déplacement de 3 radars fixes : Froidmont (N2), Largny-sur-Automne (N2) et Mézy-Moulins (D1003) transféré à Essises (D1)

En fin d'année, études préparatoires du programme 2015 :

- Installation d'un radar fixe à Thenelles (D1029, descente vers Origny-Saint-Benoîte)
- Modernisation de 3 équipements, dont un converti en radar discriminant (Ciry-Salsogne N31) et 2 radars à double-sens : Ressons-le-Long (N31) et Saint-Michel (D1043).

À fin 2015, le nombre total de radars fixes dans l'Aisne s'établit toujours à 29.

→ Étude de sécurité d'itinéraires

Dans la perspective d'une géolocalisation plus performante des accidents pour la prise en compte des difficultés au niveau des infrastructures, une première étude de sécurité était conduite à Courmont, intersection entre la RD6 et la RD14, située au sud du bourg de Courmont, au PR 65+365 de la RD6 et au PR60+982 de la RD14.

→ Sécurité et chantiers routiers

L'étude des conditions d'exploitation sous chantier des axes principaux du département s'est concrétisée par 11 arrêtés sur le réseau autoroutier SANEF et 29 arrêtés sur le réseau départemental.

→ Événement(s)

Manifestation des agriculteurs avec blocage de la RN2 (juin 2015).

Gestion de crise

La protection des personnes, des biens, et de l'environnement relève des missions régaliennes de l'État. Pour les situations exceptionnelles et la prévention des risques, il s'agit encore pour la DDT de préparer sa mobilisation pour faire face éventuellement à une crise de toute nature, en particulier comme suit :

- Gestion d'astreintes de direction et de sécurité et outillagedes cadres d'astreinte (matériels, procédures, fiches-réflexe, formation-compagnonnage, etc.)
- Coordination départementale sous le pilotage de la préfecture (notamment avis sur les dispositifs spécifiques ORSEC) et plus largement avec le niveau zonal de Défense.

Ainsi, 6 avis étaient émis par la DDT sur des dispositifs ORSEC (répertoire, accident ferroviaire, épizooties, inondations, pandémie grippale, TMD).

→ Formation des cadres d'astreinte

- Participation au groupe de travail national (Hotel de Roquelaure le 5 mai)
- Formation expérimentale au CVRH Arras le 7 octobre (V. Gueutier a participé)
- Présentation OGERIC-web le 7 septembre,
- Formation imagerie satellitaire le 29 septembre.

→ Exercices

Participation de la DDT aux exercices programmés par la préfecture :

- Exercice PPI Téréos Origny-Ste-Benoîte le 25/06
- Exercice PPI Bayer Marle prévu le 26/11 mais annulé en raison des événements Parisiens.

Sécurité routière, transports, éducation routière

Sécurité routière

Le nombre d'accidents et de blessés a baissé, mais le nombre de personnes décédées a progressé en raison d'une plus forte implication des véhicules légers et des personnes vulnérables.

- Moins d'accidents en 2015 qu'en 2014 : -3,17 %
- Moins de blessés (blessés hospitalisés comme blessés légers)
- Mais +16 % de tués par rapport à 2014 (un résultat cependant meilleur que celui des années précédentes).

→ Visite du DISR Emmanuel Barbe le 17 Juillet

- Matin: animations (Soissons et Chambry échangeur A26) Opération « peines alternatives » aux poursuites en présence du DISR
- Après-midi : CDSR 17/07/15

→ Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Des événements exceptionnels pour tous publics

- 10 au 19/04 : St-Quentin : Village de la prévention : présentation des dernières campagnes nationales, sensibilisation sur les méfaits de l'alcool au volant, simulateurs de conduite deux-roues motorisés, atelier cycles pour les jeunes pousses
- 7 au 1/10: Les rencontres de la sécurité: nombreuses animations dont un village de la sécurité parrainé par l'animateur KAMINI à Chauny ainsi qu' à Soissons,
- 17 au 30/10 : Semaine de la sécurité routière au centre social « CAPNO » à Laon
- Actions de communication à l'aide de mobiliers urbains: campagne de sensibilisation sur les méfaits de l'utilisation des smartphones au volant; messages de prévention à destination des usagers vulnérables (Laon et Saint-Quentin: écrans dynamiques outdoor Oxialive).

Des actions usuelles ciblées en direction des jeunes

Plus de 200 établissements scolaires touchés à différents niveaux, près de 15 000 élèves impactés.

 À partir du 7/01 : participation au forum du « lycéen à l'étudiant » à Mégacité Amiens

- 19/02 : Forum sécurité au lycée Léonard de Vinci à Soissons
- 16/04 : demi-journée d'information à IUT de Laon
- 2/10 : journée sécurité routière à destination des scolaires organisée par la ville de Vervins
- 7/10 : journée sécurité routière au Lycée Juliot Curie d'Hirson
- Le partenariat avec le centre information jeunesse de l'Aisne (CIJ) s'est poursuivi en 2015 (animations sécurité routière sur les festivals axonais)
- comité vie nocturne le 15/10/15
- mise en œuvre des nouvelles mesures de sensibilisation SR des entrants lycées et CFA (réunion le 16/10 au lycée Julie Daubié)



De nouvelles formes d'actions en direction des conducteurs de 2 Roues Motorisées

- stand CIJ au moto-cross de Plomion 04/05/15
- 13 et 14 juin : formation de perfectionnement motocyclistes organisée par l'EDSR
- 20/06/15 : soutien au rallye de l'ADSR

Des actions initiées par le chargé de mission VÉLO en direction des cyclistes

- 02 juin : Reprise de quidon vélo
- 04 juin : Opération « permis cycliste » en partenariat avec les services de l'État (EN, DDT Police) et de nombreux partenaires du monde associatif (restitution des acquis) sur le parking du mail à Soissons

 9 et 10 octobre : Piste junicode à l'occasion du village de la sécurité à Chauny et Soissons : marquage antivol « bicycode » offert aux usagers présents sur les animations.

Plus globalement pour redynamiser l'apprentissage et l'évaluation des bons comportements à vélo, des pistes «junicode» ont été financées pour les 12 circonscriptions académiques (les dernières circonscriptions ont été dotées en 2015).

Éducation routière

→ La réforme du permis de conduire

Depuis le 1er novembre 2014 l'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans, depuis le 19 janvier les candidats à l'épreuve du permis de conduire peuvent consulter leur résultat sur internet. La dernière réforme datait de 2010, avec en cas d'échec un accroissement sensible des délais pour se représenter à l'examen, facteur de surcoût répétés.

L'objectif de cette réforme est d'engager immédiatement une réduction des délais (notamment le délai entre la 1^{ère} et la 2^e présentation)

Plusieurs leviers sont actionnés:

- Libérer du temps d'Inspecteur IPCSR pour procéder aux examens pratiques B
- Augmenter d'une unité le nombre d'examens pratiques B à réaliser par jour : 13 / jour
- Mieux adapter l'offre en nombre de places d'examens aux besoins des auto-écoles.

Les mesures actuelles développées dans un esprit novateur comportaient l'instauration d'un pilotage territorial du service public de l'éducation routière et du permis de conduire (SPERPC).

→ Le pilotage du service public de l'éducation routière

Cette instance a travaillé en priorité sur deux grandes thématiques d'amélioration des procédures : le volet examen du permis de conduire d'une part, et le volet analyse et optimisation des processus administratifs et de délivrance du titre, travaux placés sous l'autorité de monsieur le secrétaire général de la préfecture.

Les 25 mars et 29 juin les travaux ont été poursuivis en assemblée plénière capitalisant les productions de 3 sous-groupes de travail :

Des réunions sur le « financement du permis » le 11 mai puis « Amélioration du processus de délivrance du titre » le 27 mai, ont impliqué conjointement le bureau de l'éducation routière de la DDT et la Direction des libertés publiques en Préfecture.

Le groupe « Répartition des places d'examens en considération les capacités de production de candidats auto-écoles départementales » (anciennement Comité local de suivi des places d'examens), s'est réuni le 13 avril, 12 juin, et le 29 septembre, piloté par la DDT.

\rightarrow Taxis

Les examens du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi mobilisent les unités CTR et ER. La première prépare et corrige les épreuves d'orientation (UV3 : cartes muettes et itinéraires), la seconde procède à l'épreuve pratique de conduite sur route (UV4). Les chefs d'unités CTR et ER participent au jury de cet examen. Deux sessions sont organisées chaque année.

La DDT (unité CTR) participe également aux deux réunions annuelles de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise, instance chargée de statuer sur les demandes d'autorisation de postes et de formuler des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline des professions concernées.





Le service environnement a pour mission de mettre en œuvre les priorités définies par l'État en matière de préservation des ressources naturelles et de participer à l'action collective d'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Ce champ d'action repose sur de nombreuses directives Européennes régissant les domaines de l'eau, de la nature, des risques et des installations et par rapport auxquelles la France a l'obligation de respecter ses engagements.

Faits marquants en 2015

Risques

RISQUES NATURELS Mieux connaître les risques

La directive européenne 2007/60/EC relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation est codifiée dans les articles L.566-5 à 12 et R.566-5 à 10 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, un seul Territoire à Risque d'Inondation important (TRI) a été retenu au sein du département de l'Aisne par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie du 27 novembre 2012 : il concerne le secteur Chauny-Tergnier-La Fère.

Pour ce territoire, ont ensuite été validées par arrêté du préfet suscité :

• le 20 décembre 2013, les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation (pour trois

niveaux d'inondation : événement fréquent, moyen, et extrême) ;

• le 08 décembre 2014, une stratégie locale ainsi que son périmètre et ses objectifs généraux : l'élaboration de cette stratégie plus en détail doit s'achever au plus tard fin 2016.

Enfin, les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie et du bassin Seine-Normandie ont été respectivement approuvés le 19 novembre 2015 et le 7 décembre 2015.

Ces plans définissent, pour chacun des bassins concernés, les objectifs de réduction des risques d'inondation et prévoient les mesures pour les atteindre. Leur élaboration s'est faite en lien étroit avec celle des Schémas directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des bassins concernés. Les champs d'action de ces deux documents (PGRI et SDAGE) se recouvrent en effet partiellement : le SDAGE

Environnement

poursuit l'objectif du « bon état » des masses d'eau au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et, dans ce cadre, certaines de ses orientations sont susceptibles de contribuer également à la gestion des risques d'inondation, en particulier celles qui mettent en jeu la préservation des zones de mobilité des cours d'eau, la préservation des zones humides.

→ Prévisionnel 2016

La Stratégie Locale de gestion des risques d'inondation du TRI de Chauny-Tergnier-La Fère devra décliner les objectifs du PGRI du bassin Seine-Normandie pour réduire les impacts des inondations sur ce territoire.

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi), les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme (SCOT, et en l'absence de SCOT, les PLU, PLUi et cartes communales) devront être compatibles avec les objectifs et dispositions du PGRI.

PPRN

→ Informer sur les risques

L'ensemble des PPRn approuvés ou prescrits sont accessibles en ligne sur le site des services de l'État dans l'Aisne. L'information des acquéreurs et locataires, est assurée en continu. Le dossier départemental des risques majeurs a été mis à jour le 24 mars 2015. L'arrêté du 13 avril 2015 relatif au droit à l'information du public sur les risques majeurs est également publié sur le site de la préfecture.

→ Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire

Au cours de l'année 2015, 15 PPRn ont fait l'objet d'une phase d'instruction (dont 5 modifications et 1 révision). 2 marchés public d'études ont été établis pour 2 PPRn et une étude préalable a été réalisée par les agents de la DDT pour 1 PPRn.

Fin 2015, sur 42 PPRN prescrits, 31 PPRn sont approuvés (soit 74% de réalisation), couvrant 316 communes* (84% du département).

*1commune soumise à plusieurs PPR est comptabilisée uniquement à l'approbation de l'ensemble des PPR prescrits.

→ Prévisionnel 2016

Prévision d'approbation de 4 PPRn (Chateau-Thierry_Gland_Brasles; Blesmes_Chierry_Fossoy; Vallée de l'Escaut; Commenchon_Menessis), et d'une modification sur la commune de Montloué.

- 2 PPRn feront l'objet d'un marché public d'études, préalablement à l'instruction.
- 2 PPRn feront l'objet d'une procédure de déprescription (Brancourt-en-Laonnois et Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt)

Pour fin 2016, en tenant compte des 2 dé-prescriptions ci-dessus, l'objectif est porté à 35 PPRn approuvés sur 40 prescrits (soit 88 % de réalisation), avec 332 communes couvertes (soit 89% du département).

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Dans l'Aisne, 9* établissements classés «SEVESO seuil haut» doivent être dotés d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). 8 PPRT ont déjà été approuvés à ce jour.

(*Suite à l'entrée en vigueur le 01/06/2015 de la Directive européenne SEVESO 3, le site du Ministère de la Défense (SNOI) sur les communes de Mauregny-en-Haye et Festieux se trouve hors champ d'application PPRT).

→ Prévisionnel 2016

Étude de danger du site de déminage de la Sécurité civile sur la commune de Crepy-en-Laonnois (régularisation d'autorisation ICPE seuil haut SEVESO).



Environnement



Installations classées pour l'environnement (ICPE)

Guichet unique ICPE

Le guichet unique ICPE est géré par la DDT. Il a pour mission de recevoir tous les dossiers ICPE et d'en piloter le suivi administratif. Il instruit les dossiers de déclaration et travaille avec la DREAL ou la DDPP qui traitent toute la partie technique des dossiers d'autorisation et d'enregistrement. Le guichet assure par ailleurs la délivrance de différents agréments liés à la réglementation environnementale.

La DDT assure le secrétariat du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), qui se réunit chaque mois pour formaliser des avis notamment sur les arrêtés d'autorisation d'ICPE et loi sur l'eau et sur les arrêtés de protection de captage d'eau potable.

En 2015, 151 récépissés de déclaration (ICPE et déchets) ont été délivrés, 26 enquêtes publiques et 6 consultations publiques ont été organisées. 20 arrêtés d'autorisation, 1 arrêté de refus, 3 arrêtés d'enregistrement, 70 arrêtés complémentaires, 26 mises en demeure et arrêtés de sanctions ou de levées de sanctions ont été proposés à la signature du préfet.

En 2015, dans le cadre d'un projet de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises,

l'expérimentation régionale initiée en 2014 a été poursuivie : elle consiste à la prise d'une décision unique valant autorisation ICPE, permis de construire et autorisation d'exploiter d'une installation de production d'électricité et, le cas échéant, autorisation de défrichement et dérogation à la stricte protection des espèces protégées pour les projets éoliens et de méthanisation.

En 2015, 7 dossiers éoliens ont fait l'objet d'une autorisation et 16 sont en cours d'instruction.

Commission départementale de la nature des paysages et des sites

La DDT a en charge le secrétariat de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, qui rend un avis sur certains projets pouvant impacter l'environnement axonais, tels que les carrières, les projets éoliens, les règlements locaux de publicité, les capacités de détention de faune sauvage (9 réunions en 2015).

Avis environnementaux et avis des services de l'État

La DDT a produit 40 avis en tant que « service de l'État » sur des projets de PLU ou SCOT, 37 avis sur des dossiers ICPE (y compris 17 projets éoliens) et 6 avis sur des dossiers « captage d'eau ». 18 dossiers ont été étudiés dans le cadre de la participation de la DDT à « l'avis environnemental ». La DDT contribue également aux études « cas par cas » destinées à déterminer si un projet est soumis à étude d'impact et/ou évaluation environnementale.

Installations de stockage de déchets inertes

La mission a été transférée au 1er janvier 2015 à l'inspection des installations classées.

Publicité

La DDT conseille les sociétés souhaitant implanter des dispositifs (activité quotidienne), traite leurs demandes d'autorisation préalable, fait démonter les panneaux implantés en infraction au code de l'environnement, conseille les communes souhaitant se doter d'un règlement local de publicité (88 dossiers instruits, 2 RLP en cours).

Téléphonie

La DDT organise et contribue à l'instance de concertation radio-téléphonique, qui émet un avis qualitatif sur les dossiers d'implantation d'antennes, préalablement à l'instruction au titre de l'urbanisme (1 ICR en 2015 pour 9 dossiers examinés).

Associations agréées pour la protection de l'environnement

La DDT délivre et renouvelle les agréments permettant aux associations impliquées dans la protection de l'environnement de contester les décisions administratives en justice et de participer aux commissions consultatives.

Ressource en eau

MISEN

La DDT assure le secrétariat de la MISEN, le DDT en étant le responsable.

Le département étant à cheval sur les bassins Artois-Picardie et Seine Normandie, il relève de deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE du bassin Seine-Normandie et son programme de mesures ont été approuvés le 1/12/2015. Celui du bassin Artois-Picardie et son programme de mesures ont été arrêtés le 23/11/2015. Ces documents doivent être synthétisés et priorisés au travers d'un programme opérationnel territorialisé (PAOT) élaboré par la MISEN. Le suivi de ce programme est effectué via le logiciel national Osmose.

La déclinaison du classement des cours d'eau nécessite l'aménagement de nombreux ouvrages dans les années à venir : la sensibilisation des propriétaires est chaque année en élargissement progressif selon les orientations posées par la doctrine en 2014.

→ Prévisionnel 2016

Le bilan du PAOT 2012-2015 sera finalisé début 2016 et le PAOT 2016-2018 sera élaboré au 1er trimestre.

Une convention quadripartite modifiée devrait être signée en MISEN.

La stratégie triennale de contrôle sera renouvelée au 1er trimestre 2016.

Un guide d'entretien des cours d'eau sera finalisé puis communiqué via le site de la préfecture au 1er trimestre 2016.

L'élaboration de la cartographie des cours d'eau du département se poursuivra au cours de l'année 2016.

Le travail de la MISEN sur la mise en place d'une gestion volumétrique des prélèvements agricoles sera continué, en lien avec la chambre d'agriculture et les agences. La définition des zones humides sera progressivement précisée.

Guichet unique de l'eau

Le guichet unique de l'eau est géré par la DDT. Il a pour mission de recevoir tous les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau, pour être ensuite instruits par le service territorialement compétent. Il s'agit de la DRIEE pour environ 10% des dossiers et de la DDT pour le reste. En 2015, la DDT a instruit 70 dossiers de déclaration et 3 dossiers d'autorisation. Par ailleurs 2 déclarations d'intérêt général ont également été instruites.

Plusieurs dossiers complexes ont nécessité des enquêtes publiques et des autorisations multiples conjointes pour permettre leur réalisation.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a généralisé à l'ensemble du territoire national l'expérimentation sur l'autorisation unique IOTA engagée initialement en régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon par l'ordonnance du 12 juin 2014 et le décret du 1er juillet 2014. Ainsi, depuis le 19 août 2015, tous les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau doivent être déposés sous la forme d'une autorisation unique. Cette procédure conduit à une décision unique du préfet de département, et regroupe l'ensemble des décisions de l'État relevant du code de l'environnement (loi sur l'eau, réserves naturelles nationales et sites classés, dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés) et du code forestier (défrichement). Aucun dossier relevant de cette procédure n'a été déposé en 2015.

Le plan d'épandage, dans le département de l'Aisne, des boues des stations d'épuration de Marquettelez-Lille et Wattrelos a été renouvelé par arrêté du 29 juillet 2015.

Environnement

→ Directive Eaux résiduaires urbaines

Un suivi particulier de la dernière station en contentieux ERU a été maintenu en 2015. Au vu des données d'auto-surveillance de cette station produites dans le mémoire en réponse de la France, la commission a répondu dans sa réplique du 30 octobre 2015 que celle-ci peut-être désormais considérée comme conforme et doit donc être écartée de la procédure contentieuse.

→ Agrément des vidangeurs

Les entreprises assurant la vidange des installations d'assainissement non collectif doivent être agréées par arrêtés préfectoraux ; ceux-ci sont préparés par la DDT. En 2015, aucun nouvel agrément n'a été délivré. Ainsi les entreprises agréées dans le département de l'Aisne au 31/12/2015 restent au nombre de 28.

→ Prévisionnel 2016

Plusieurs dossiers importants seront à instruire en 2016, notamment en matière d'aménagement des coteaux viticoles de la vallée de la Marne.

La gestion du temps de pluie des stations d'épuration du département doit être améliorée progressivement en priorité pour les rejets dans les petits cours d'eau pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau. Plusieurs actions sont en cours sur la gestion du pluvial notamment avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

L'agrément des présidents et trésoriers suite au renouvellement des bureaux, avant le 31 décembre 2015, des 70 associations agrées de pêche et de protection des milieux aquatiques aura lieu dès le début 2016 en préalable aux élections du conseil d'administration de la fédération de l'Aisne de ces associations. De plus, l'année 2016 verra le renouvellement des baux de l'État pour l'exploitation du droit de pêche sur le domaine public de ce dernier.

Un deuxième plan d'épandage des boues de la station de Seine-aval (Achères) sera à instruire dans le courant de l'année 2016 pour tenir compte d'une dose réduite apportée par hectare, liée à la quantité de phosphore présente dans les boues.

Programme d'action Nitrates, captages prioritaires Grenelle

La mise en place de procédures de protection de captages d'eau potable au titre du Grenelle de l'Environnement concerne 6 sites pour 12 captages. La définition des périmètres a abouti sur 5 sites. Suite au premier plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, validé en 2013 sur le site de Landifay, les plans d'action des sites de Wiège-Faty et Morgny-en-Thiérache ont été finalisés en 2015 et feront l'objet d'un arrêté préfectoral en 2016. En ce qui concerne les quinze autre captages « conférence environnementale », cinq ont vu leur plan d'action finalisé en 2015 et deux devraient l'être en 2016.

Le programme national d'action nitrate fixé par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 entré en vigueur le 1er septembre 2012 a été modifié par arrêté du 23 octobre 2013. L'arrêté du préfet de région fixant le programme régional d'action nitrate a été signé le 23 juin 2014. Il instaure notamment 11 zones d'actions renforcées qui contribuent à la protection des captages d'eau potable, portant à 32 le nombre total de captages sur lesquels il y a des actions de lutte en cours ou à mettre en œuvre d'ici 2021, contre la pollution par les nitrates et /ou les produits phytosanitaires. Un nouvel arrêté régional « référentiel nitrates » a été signé le 15 mars 2015.

Les contrôles réalisés en fin d'année 2015 montrent que les nouvelles mesures, bien que connues en général, ne sont toujours pas parfaitement mises en œuvre. La journée de contrôle à blanc préalable au démarrage de la période des contrôles conditionnalité permet toujours de bien partager la méthode avec les représentants de la profession agricole et d'organiser la communication préalable via « l'agriculteur de l'Aisne ». Le taux d'anomalies relevé et leur gravité, bien que moindre qu'en 2014, indiquent toujours des difficultés d'appropriation de la nouvelle réglementation, bien que l'amélioration de la gestion de l'azote progresse globalement dans le département.

→ Prévisionnel 2016

Poursuivre la mise en place des plans d'action des BAC Grenelle par arrêté préfectoral sur les périmètres déjà délimités. Initier ou accompagner la définition des aires de captage et des programmes d'action sur les captages conférence environnementale. Informer et sensibiliser les exploitants agricoles des zones d'action renforcées.

Milieux naturels

Sites protégés

→ Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est assez étendu dans le département avec 18 sites représentant une surface totale de plus de 35 000 ha. Le document d'objectif du site classé en zone de conservation spéciale (ZSC) « Domaine de Verdilly » a été approuvé le 3 avril 2015 portant ainsi à 14 le nombre de sites en phase d'animation.

Les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de la zone de protection spéciale (ZPS) « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel » et de la ZPS « Marais de la Souche » sont bien avancés et devraient être approuvés au premier trimestre 2016. L'ensemble des contrats Natura 2000 engagés sur le programme de développement rural hexagonal 2007-2013 ont été soldés.

→ Réserves naturelles nationales

Elles sont au nombre de 3 dans le département. Une procédure de modification du périmètre de la réserve des « Landes de Versigny » a été mise en œuvre en 2015 et le projet a été soumis à enquête publique. A l'issue, tous les éléments attendus ont été transmis au Ministère. Le projet d'extension, de 15,72 hectares, portera la réserve à une surface proche de 108 ha.

→ Réserves naturelles régionales

La réserve naturelle régionale (RNR) des Coteaux du Chemin des Dames d'une superficie d'environ 33 hectares a été créée par arrêté du président du conseil régional du 13 novembre 2015.

→ Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Pas de nouveau projet en 2015, un projet sur la commune de Belleu est en cours de finalisation. Un autre projet est à l'étude sur le ru de Crogis sur le territoire de la commune d'Essômes-sur-Marne.

→ Espèces protégées

7 autorisations de dérogation aux mesures de protection des espèces protégées ont été accordées par arrêté du Préfet, majoritairement pour la réalisation d'inventaires faunistiques.

→ Prévisionnel 2016

Les objectifs sont de finaliser les 2 derniers DOCOB sur les sites Natura 2000 ZSC et ZPS « Massif forestier de Saint-Gobain », de poursuivre l'instruction coordonnée des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000 conduites par les services pour les dossiers qui y sont soumis, notamment dans le cadre des autorisations uniques, de mettre en place de nouveaux contrats Natura 2000, suite à la validation le 24 novembre 2015 par la commission européenne du programme de développement rural régional Picardie.

Forêt Chasse

→ Forêt

1 seul dossier d'aide à l'investissement forestier (desserte) a été déposé et subventionné en 2015 dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) pour un montant de 5369,28 € (1986,63 € de crédits État, 3382,65 € de crédits FEADER). Ce faible nombre de dossier s'explique par la parution tardive des décrets relatifs aux subventions de l'État en matière d'investissement forestier, définissant les modalités précises de mise en œuvre ainsi que les taux applicables (décrets parus le 26 octobre 2015, postérieurement à la date limite de dépôt des dossiers, fixée au 7 septembre 2015 par l'arrêté préfectoral régional d'appel à projet). Les porteurs de projets éventuels n'ont pas souhaité s'engager dans le montage des dossiers en méconnaissance des règles qui seraient appliquées.

- 11 dossiers ont fait l'objet d'une réception de fin de travaux.
- 32 analyses de Plans Simples de Gestion (PSG) avant agrément dont 8 visites sur place ont été réalisées.
- 8 contrôles de PSG en cours de validité ont été effectués.
- 36 certificats fiscaux ISF/MONICHON ont été délivrés.
- 4 autorisations de défrichement ont été accordées,
 2 contrôles de défrichement ont été réalisés.

Environnement

→ Chasse

Début du mandat des 13 louvetiers nommés pour 2015-2019, dont 5 nouveaux, et répartis sur les 27 unités de gestion cynégétiques du département.

- 41 arrêtés de battues administratives pour 186 interventions par les lieutenants de louveterie (dont 168 en tirs de nuit sur le renard) au 31/12/2015.
- Plusieurs interventions sur la LGV Est en collaboration avec la SNCF suite à l'intrusion de grand gibier dans les emprises ferroviaires.
- 13 autorisations de transfert de récépissé ou de déplacement de huttes délivrées.
- 126 piégeurs agréés.
- 6 attestations de meute pour la vénerie accordées.
- 8 autorisations de manifestations d'entraînement de chiens de chasse effectuées.
- 280 autorisations individuelles de destructions à tir d'animaux classés nuisibles sur 336 demandes.

Le plan de chasse triennal 2014-2017 pour le grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, daim, mouflon) est dans sa deuxième année : 504 arrêtés de plans de chasse ont été produits (nouvelles demandes, modifications et réclamations).

Le montant des dégâts de gibier indemnisés s'élève à 637 330 € pour 569 ha de cultures détruites hors pâtures (594 000 € en 2014). Cette surface est en augmentation par rapport à 2014 (527 ha).

55 arrêtés d'agrément de gardes particuliers et 15 arrêtés de reconnaissance des aptitudes techniques ont été produits, ainsi que 3 arrêtés d'agrément abrogés et 16 dossiers classés sans suite.

95 attestations préfectorales ont été délivrées pour les duplicatas de permis de chasser.

→ Prévisionnel 2016

Le schéma départemental de gestion cynégétique 2015-2021 est toujours en discussion et devra aboutir en 2016.

Aménagement foncier

Les procédures engagées par l'État arrivent progressivement à leur terme. Le remembrement de Sermoise et Ciry-Salsogne est clos depuis le 15 octobre 2015. Suite au jugement du tribunal administratif du 7 mars 2006, un arrêté modificatif clôturant les opérations de remembrement de Origny-Sainte-Benoite et de Mont d'Origny a été pris le 18 mars 2015. Plusieurs réunions ont été organisées pour faire avancer le remembrement de Vézilly.

4 AFR ont été dissoutes.

Le porter à connaissance des informations nécessaires à l'étude d'aménagement des communes de Chavonne, d'Ostel et des dix communes limitrophes a été transmis au Conseil départemental le 29 avril 2015.

Un arrêté fixant les prescriptions applicables au périmètre de l'aménagement agricole et forestier de la commune de Thenelles a été pris le 11 décembre 2015.

→ Prévisionnel 2016

Poursuite de l'étude d'impact et du projet parcellaire pour le remembrement de Vézilly. Institution de la CCAF et de l'AFR à réaliser dans ce cadre.

Poursuite du suivi de la mise en conformité des statuts des AFR.

Chiffres clés

À la fin 2015, 31 PPRN au total ont été approuvés

9 établissements classés SEVESO seuil haut soumis à PPRT (dont 8 approuvés)

151 récépissés de déclaration ICPE

20 arrêtés d'autorisation ICPE

3 arrêtés d'enregistrement ICPE

70 récépissés de déclaration police de l'eau

3 arrêtés d'autorisation police de l'eau

2 déclarations d'intérêt général

6 aires d'alimentation de captages d'eau potable à protéger de la pollution au titre du Grenelle

189 OUVRAGES à gérer, aménager ou effacer pour rétablir la continuité écologique

À la fin 2015, 18 OUVRAGES au total ont été mis en conformité

7 barrages Grenelle effacés sur 17

À la fin 2015, 14 DOCOB au total ont été approuvés

1 dossier aide forêt subventionné

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction







Bilan 2015

Rénovation urbaine

→ Programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin – quartiers Europe et du Vermandois

La convention pluriannuelle, signée le 25 janvier 2008, avait fait l'objet d'un avenant de clôture le 2 juillet 2013 fixant au 30 juin 2015 la date limite d'engagement des opérations. Faute d'avoir pu mettre en œuvre certaines opérations, un avenant actant l'abandon de 4 opérations a été signé le 19 octobre 2015. Au final,

le montant total des investissements s'élèvera à 105,580 M€ pour une intervention de l'ANRU à hauteur de 29,216 M€ ; à fin 2015, 25,248 M€ ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage.

L'année 2015 a surtout été consacrée à la mise au point des phases « marché » et « coordination technique » des dernières opérations d'aménagement portées par la ville, dans le quartier du Vermandois.

L'élaboration du plan stratégique local, destiné à consolider les investissements du programme, s'est poursuivie par une réflexion partenariale destinée à repérer les principaux enjeux.

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction

→ Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Saint-Quentin – faubourg d'Isle

La convention pluri-annuelle de mise en œuvre du programme a été signée à Saint-Quentin le 19 décembre 2011 ; elle prévoit une aide globale de l'Etat s'élevant à 6,38 M€, dont notamment 3,672 M€ de l'ANRU et 2,248 M€ de l'Anah.

A ce jour, sur les 3,672 M€ réservés par l'ANRU, 0,260 M€ a été versé aux maîtres d'ouvrages et c'est 0,766 M€ de subvention qui a été accordée par l'Anah dont 0,171 M€ au titre de l'aide à la solidarité écologique (ASE).

Le programme ne s'est pas traduit en 2015 par la réalisation d'opérations. L'année a été consacrée au réajustement des opérations figurant dans la convention initiale et à la mise au point de l'avenant actant la modification de celle-ci.

→ Programme de rénovation urbaine de Soissons - quartiers de Presles et de Chevreux

La convention pluriannuelle, signée le 8 décembre 2009, a fait l'objet d'un avenant de clôture signée le 12 novembre 2015 ; le montant total des investissements s'élèvera à 71,675 M€ pour une intervention de l'ANRU à hauteur de 22,098 M€ ; à fin 2015, 10,003 M€ ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage.

2015 a vu surtout le lancement des grosses opérations de transformation du quartier de Chevreux (réhabilitation, résidentialisation, construction, aménagements).

→ Belleu – quartier des deux lions à Belleu

Ce quartier a bénéficié des financements de l'ANRU par dérogation accordée le 31 mai 2005 par le Ministre du logement en application de l'article 6 de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, au titre des opérations dites « isolées ». Le coût total des investissements s'élève à 19,83 M€ pour 3,62 M€ de subventions par l'ANRU. A ce jour, 2,24 M€ ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage.

En 2015, s'est poursuivi la réalisation des dernières opérations de construction de logements (3 chantiers pour un total de 28 logements).

→ Nouveau programme national de rénovation urbaine

Le 21 avril 2015, le conseil d'administration a validé la candidature du quartier Saint-Crépin à Soissons dans la liste des quartiers « d'intérêt régional » ; fin 2014, le quartier « Europe » à Saint-Quentin avait été retenu sur la liste des quartiers « d'intérêt national » et les quartiers « Vermandois » à Saint-Quentin et « Les Vaucrises » à Château-Thierry sur celle des quartiers « d'intérêt régional ».

L'année 2015 a été consacrée aux réunions de travail et de préparation des protocoles de préfiguration pour chacun des quartiers retenus, étapes indispensables avant la préparation des conventions pluri-annuelles.

Logement

→ Parc public – Territoire hors délégation de compétences des aides à la pierre

En matière de logement social, malgré une enveloppe budgétaire très contrainte en 2015, 70 logements PLUS/PLAI, correspondant à 30 000 € de subventions, ont été financés. Parmi eux, 8 sont des logements situés en structure collective d'insertion pour des ménages en difficultés et 19 logements sont dédiés à des personnes âgées non dépendantes, constituant ainsi une offre intermédiaire de logement.

A cela, s'ajoute l'agrément de 50 logements PLS, correspondant à des logements sociaux de gamme « supérieure ».

En matière de paiements, ce sont 390 334 € qui ont été versés aux différents organismes bailleurs au titre du paiement d'acomptes ou de solde de subventions octroyées au titre des programmations des années antérieures.

→ Parc privé (Anah) – Territoire hors délégation de compétences des aides à la pierre

La dotation 2015 a permis de financer 54 % de dossiers de plus qu'en 2014. En effet, ce sont 5 092 657 euros de crédits qui ont été engagés par la délégation locale de l'Anah pour subventionner des travaux. Ces subventions concernent quelque 609 logements (597 propriétaires occupants et 12 propriétaires bailleurs).

Dans le cadre du programme «Habiter Mieux», 521 logements ont bénéficié de l'aide à la solidarité écologique (ASE) du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), pour un montant de 1 710 206 €.

Ainsi, 88 % des logements ayant bénéficié d'une subvention faisaient l'objet de travaux d'économie d'énergie, permettant un gain énergétique d'au moins 25 %. Cet excellent résultat découle principalement de l'efficacité de la campagne de communication nationale, engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), sous le slogan «j'éco-rénove j'économise».

Au total, les aides de l'Anah et les aides de solidarité écologique représentent un montant hors taxes de travaux de près de 13 000 000 d'euros, profitant en quasi-totalité à l'économie locale.

Parallèlement, 488 012 euros de subventions Anah et FART ont été engagés pour accompagner les collectivités locales dans l'ingénierie des dispositifs opérationnels (OPAH et PIG) qu'elles portent.

→ AMI centres bourgs

Le 23 juin 2014, le Gouvernement avait lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation des centresbourgs, exerçant des fonctions de centralité pour des bassins de vie ruraux ou périurbains, et qui nécessitent un effort de revitalisation.

Cette démarche repose sur des projets transversaux qui visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants.

Le 26 novembre 2014, avait été publiée la liste des 54 sites retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourgs ». Dans l'Aisne, les dossiers de Bohain-en-Vermandois et de Guise ont été retenus par le niveau national.

Dès cette liste connue, des conventions spécifiques, relatives au financement de l'ingénierie des dossiers par le biais du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), ont été signées avec les collectivités lauréates.

Tout au long de l'année 2015, l'Anah a accompagné techniquement la collectivité dans la méthodologie à adopter en termes de calendrier et de thématiques à aborder ainsi que dans le lancement des études préopérationnelles nécessaires au passage à la phase opérationnelle, phase qui se matérialisera courant 2016 par la conclusion d'une convention dite d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire.

Les projets ainsi inscrits dans ces conventions bénéficieront prioritairement des crédits de droit commun de l'Etat.

→ Gens du voyage

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé conjointement avec le conseil départemental, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2012. Il prévoit la création de onze aires d'accueil totalisant 262 places et de quatre aires de grand passage pour 400 à 450 places.

Les aires d'accueil ont une vocation d'habitat et sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour sont variables. Les aires de grand passage doivent permettre d'accueillir temporairement de grands groupes pendant des durées beaucoup plus brèves (de quelques jours à plusieurs semaines maximum).

Au 31 décembre 2015, le territoire axonais était doté de six aires d'accueil en fonction, représentant une capacité totale de 149 places. En outre, une aire de grand passage de 100 places était réalisée.

Réglementation Bâtiment Accessibilité

Les participations pour l'année 2015 aux visites effectuées par les commissions de sécurité dans les ERP ont concerné :

- 18 commissions communales,
- 155 commissions d'arrondissement (17 pour Saint-Quentin, 21 pour Vervins, 26 pour Soissons, 29 pour Château-Thierry et 62 pour Laon)
- 24 commissions départementales.

Par ailleurs 495 dossiers ERP ont été instruits avant leur présentation en sous-commission départementale d'accessibilité pour les personnes handicapées dont la DDT assure le secrétariat et le suivi. Dans le même temps, 160 visites de contrôle sur site ont été effectuées pour le compte de la délégation locale de l'Anah et 30 visites de récolement ont été réalisées à

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction

la demande des centres instructeurs Droit des Sols.

Depuis le 1er janvier 2015, tous les ERP doivent être accessibles. Pour ceux qui ne le sont pas, l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permet de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il devait être déposé avant le 27 septembre 2015 en mairie grâce à un formulaire spécifique Cerfa 13824*03 ou *01.

Constructions Durables

La DDT agit en tant que conducteur d'opération dans les différentes opérations de travaux touchant les bâtiments appartenant au patrimoine de l'Etat. La DDT intervient comme conseil technique auprès du Préfet aux côtés de France Domaine et du responsable départemental de la Politique Immobilière de l'Etat pour la partie financière et patrimoniale. Elle participe également à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et au suivi de l'agenda d'accessibilité des bâtiments de l'Etat.

L'année 2015 a été marquée par le suivi des travaux d'aménagement des combles et de création d'une salle d'audience au palais de justice de Soissons et par le lancement du recrutement des prestataires intellectuels (maître d'œuvre, coordinateur SPS, contrôleur technique et OPC) de l'opération de restructuration des bâtiments du CEI de la DIR Nord à Laon.

Parallèlement à ces opérations, de nombreux travaux d'entretien et de maintenance du parc immobilier de la DDT ont été effectués en portant une attention particulière sur le volet énergétique de ces opérations.

Une action sur l'efficacité énergétique a été menée tout au long de cette année et devra se poursuivre les années à venir.

Également, l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments de l'État de la Région Picardie a été réalisé. La DDT de l'Aisne a contribué à la réalisation de ce document pour les bâtiments occupés par les Directions Départementales Interministérielles et les unités territoriales des Directions Régionales.

Politique Territoriale de l'Habitat

L'unité a vu le jour en juillet 2015. Elle émet des avis sur les Schémas de Cohérence Territoriale (SCot), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), élabore les Porter à Connaissance (PAC) pour les études sur l'habitat et assure aussi le suivi des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

Pour l'année 2015, 6 avis sur PLU, 4 avis sur SCot, 1 avis sur PLH et 32 PAC pour des PLU ont été produits.

Il y a 6 PLH dans le département de l'Aisne. Les trois PLH du pays Chaunois sont arrivés au terme des procédures, ils seront exécutoires début 2016. La Communauté de Communes de Château-Thierry a été conviée à mener la procédure à son terme, un conseil communautaire est prévu dans ce sens début 2016. La Communauté de Communes de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz et la Communauté d'Agglomération du Soissonnais sont en phase d'élaboration de leur PLH.

L'Aisne compte également deux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) valant PLH, l'unité est associée au volet habitat.

Parallèlement, l'unité PTH est chargée d'élaborer le cahier n°4, diagnostic territorial de la DDT, « Adapter le parc de logements aux besoins de la population ». Ce cahier très avancé, devrait voir le jour en 2016.





Le secrétariat général de la DDT a pour mission de gérer les affaires internes d'administration générale de la Direction départementale des Territoires de l'Aisne. Sa mission porte sur la gestion de proximité des ressources humaines, de la logistique, du fonctionnement, de l'immobilier. Il planifie et assure le suivi des actions de prévention. Il apporte à la direction son appui pour l'animation du dialogue social. Il assure également l'appui au pilotage des moyens de la DDT, financiers et en effectifs, et assure le contrôle de gestion.

Les missions du secrétariat général concernent la DDT dans son ensemble, qu'il s'agisse du siège situé à Laon ou des sites territoriaux de la DDT situés à Saint-Quentin, Soissons et Vervins.

Faits marquants en 2015

Ressources humaines

L'objectif de développer les compétences des agents via le volet formation s'est maintenu avec un nombre de jours de formation équivalent à 442 jours au titre de l'année 2015 (2,17 j/agent).

Le travail de renfort de l'encadrement des services de la DDT réalisé ces dernières années a été payant puisqu'au 31/12/2015 le taux de vacance est désormais égal à 0 % (pour mémoire, le taux de vacance d'encadrement est passé de 30 % en 2012, à 12 % en 2013, pour aboutir à 6,5 % au 31 décembre 2014.)

L'actualisation du DUERP et de son volet risques psycho-sociaux (RPS) s'est achevée début février 2015 et le plan d'actions a été élaboré et est mis en œuvre. Une évaluation des actions sera engagée courant 2016 à post un an.

Les nouvelles instances du dialogue social ont été mises en place suite aux dernières élections professionnelles.

L'année 2016 verra la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui succède à la prime de fonctions et de

Secrétariat général

résultats (PFR) et qui sera un enjeu fort pour l'Unité des Ressources Humaines.

Les agents de l'unité territoriale de Vervins devraient rejoindre la sous-préfecture de Vervins transformée en Maison de l'Etat courant du 1^{er} semestre 2016.

La démarche du co-développement en lien avec le centre de Valorisation des Ressources Humaines et les services du Ministère de l'Ecologie va se pérenniser en 2016 avec un groupe de chefs d'unité et chefs de service.



Au 1^{er} janvier 2016, le nouveau système de gestion du temps CASPER (ConnAître la Situation du PERsonnel sera également opérationnel.

Patrimoine logistique

Au cours de l'année 2015 de nouveaux travaux immobiliers se sont poursuivis pour améliorer le confort des agents de la DDT, la sécurité, et la maintenance des immeubles et des installations : la réfection des peintures et des carrelages des sanitaires, la maintenance des installations électriques, le désembouage des installations de chauffage, la maintenance des ferme-portes de l'escalier principal. Différents travaux ont également été réalisés sur le site mutualisé de Saint-Quentin : Réfection des peintures dans le hall d'accueil. l'escalier menant au sous-sol et la cage d'escalier de secours, remplacement du système d'amélioration en eau du bâtiment, maintenance corrective de l'escalier de secours extérieur, installation d'une vidéo-surveillance sur le parking.

- L'opération de modernisation des fenêtres du siège de la DDT de Laon ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique de l'immeuble s'est poursuivie avec le changement de 34 fenêtres. L'année 2016 devrait conclure ce chantier.
- Le parc de véhicules « propres » s'est agrandit avec l'acquisition d'une second ZOE électrique,



d'une TOYOTA Yaris hybride et l'arrivée en 2016 d'un KANGOO électrique. L'installation de deux bornes électriques et la

création de places de stationnement permettent le rechargement des véhicules.

- L'année 2015 a également été marquée par la réorganisation spatiale des bureaux qui a permis de regrouper des unités et des services.
- L'outil « SOS PL » mis en place en 2014 afin de centraliser les diverses demandes de fournitures et d'intervention faites auprès de l'unité SG/PL, a fait l'objet de 1088 demandes en 2015.
- Un nouveau système de visio-conférence plus performant a également été installé.

Prévention – Sécurité - Santé

Sur l'aspect formation/sensibilisation: une formation initiale PSC1 (Premiers Secours Civil de niveau 1) a été effectuée le 20 février 2015. Egalement, une sensibilisation « ergonomie » a été organisée avec la participation de l'ergonome de MTA (Médecins du Travail de l'Aisne) le 18 juin 2015 en présence de nombreux agents. L'amélioration des postes de travail se poursuit avec une dotation en mobiliers ergonomiques. La mise à niveau de l'alarme à l'Unité territoriale partagée de Saint-Quentin a été réalisée.

Une douzaine de chantiers a été réalisée sans incident lié à la co-activité.

Des exercices d'évacuation ont été organisés sur le site mutualisé de Saint-Quentin le 4 août 2015 ainsi qu'au siège de Laon le 26 octobre 2015.

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE renforcé suite aux attentats de l'année 2015, de nouvelles consignes de sécurité ont été mises en place.



Une restitution du bilan du diagnostic RPS avec présentation du plan d'actions auprès de l'ensemble des agents par service a été faite en 2015 et se poursuivra en 2016.

Le suivi de ce plan se poursuivra en 2016 par l'assistant de prévention.



Gestion Pilotage interne de la DDT

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre du plan d'actions et de communication du Plan d'Administration Exemplaire (PAE) 2015-2018. Cette démarche a pour but de mettre en œuvre des actions exemplaires et durables en matière de responsabilité sociale de l'Etat et d'utilisation mesurée des ressources pour réduire et mieux maîtriser notre impact sur l'environnement.

Sur l'aspect communication du PAE : la plaquette et les fiches actions ont été publiées sur le site de la préfecture, twitter et facebook ainsi que sur le site intranet de la DDT.



Des événements ont été organisés dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (une rencontre dans les locaux de la DDT avec des scolaires et l'organisation d'ateliers sur





la gestion des déchets, la bio-diversité ainsi qu'une action « reprise du guidon » pour les agents de la DDT). Ces actions ont également fait l'objet d'une



communication spécifique sur les sites précités. Une exposition photographique dans les locaux de LAON a été présentée.

Un groupe de travail transversal composé de 8 pilotes se réunit tous les trimestres pour mettre en œuvre les actions. Le suivi de ce plan est assuré par l'unité GPI et se continuera en 2016.



La démarche « archives » engagée depuis 4 ans se poursuit. En 2015 ont été versés des documents précieux tels que les plans d'alignement soit 8 ml et 2 registres comptables datant de l'époque des Ponts et Chaussées. Ont été versées en 2015, avec l'aide de contractuels et intérimaires, aux archives départementales 47 ml du service agriculture, 60 ml du service environnement, 11 ml du centre instructeur droit des sols de Saint Quentin, 20 ml du centre instructeur droit des sols de Soissons, 3 ml de l'unité contentieux et contrôle de légalité et 43 ml du Secrétariat Général (ex-parc). Ont pu être éliminées en accord avec les archives départementales, 14 ml du service environnement, 45 ml de l'ex parc, 35 ml du service agriculture et 12 ml de l'unité contentieux et contrôle de légalité. La démarche se poursuivra en 2016, notamment par la fermeture annoncée du site de Vervins et l'occupation prévisionnelle du bâtiment Salengro.

La démarche « qualité » engagée depuis 2013 se poursuit. Après validation de la cartographie des

Secrétariat général

processus en 2014, le groupe de travail « qualité » a eu pour mission d'établir des fiches de processus qui seront validées en 2016 et mis en ligne sur l'intranet de la DDT.

La démarche d'Amélioration Participative des Processus Opérationnels (APPO) lancée en novembre 2014 sous le pilotage de GPI, sur deux thématiques : PLUi et SCOT s'est poursuivie en 2015. Des ateliers ont été conduits et animés par un prestataire « le bureau Accenture » et ont permis d'établir un plan d'actions. En 2016, le plan d'actions sera mis en œuvre et suivi par le référent méthode de l'unité GPI. La thématique « Fiscalité » devrait en être le prochain chantier.

L'unité GPI a aussi en charge l'organisation d'événements. Elle a organisé comme chaque année la cérémonie des vœux de la DDT. En 2015, celle-ci s'est déroulée à Guise au Familistère avec l'intervention des archives départementales pour une sensibilisation des agents. En juin 2015, un séminaire a été organisé par l'unité GPI dans les locaux de la MAL à LAON agrémenté par une présentation de différentes thématiques des services (Plan d'Administration Exemplaire, Risques

Psycho-sociaux, Permis de conduire, Politique Agricole Commune et Amélioration Participative des Processus Opérationnels, ADS, l'après ATESAT).

Le travail sur l'amélioration de l'accueil du rezde-chaussée de la DDT engagé depuis 2014 s'est poursuivit en 2015. Des études ont été engagées pour assurer le confort et la sécurité des agents d'accueil et des travaux ont été réalisés fin 2015 et se poursuivront en 2016.

Contrôle de gestion-Chorus-Contrôle interne comptable

En terme de dématérialisation, le module « nouvelle communication » de Chorus est devenu le moyen privilégié d'échanger avec le C.P.C.M. Par ailleurs, Chorus factures qui permet aux fournisseurs de déposer de façon dématérialisée leur facture sur un portail dédié s'est pérennisé. Chorus déplacement Temporaire (Chorus DT) s'est également déployé au sein de l'ensemble des services de la DDT. S'agissant du contrôle interne comptable, la cartographie des risques, le plan d'actions et le plan de contrôle ont été réalisés. En 2015, le plan de contrôle a débuté. Pour le contrôle de gestion, les tableaux de suivi des activités Salsa/visioM continuent d'être complétés.

Chiffres clés en 2015

Gestion des ressources humaines

Effectifs au 31/12/2015 (agents physiques) \rightarrow **201** Répartition par catégorie d'agents

 $A+/A \rightarrow 39$

B **→ 98**

C **→ 64**

Mouvements de personnel

Arrivées→**12** Départs→**24** Promotions→**12**

Formation

Nombre moyen de jours de formation par agent \rightarrow **2,17** Jours de formation \rightarrow **442**

Social

Nombre d'entretien menés par l'assistante sociale \rightarrow 112





Expertise & Appui Technique

Contexte de l'année 2015

La mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), mise en œuvre par les DDT, fournissait aux collectivités, sous condition de population et de potentiel fiscal, des prestations d'ingénierie pour un coût très modeste dans les domaines de la voirie, de l'aménagement ou de l'habitat. L'article 123 de la loi de finances pour 2014 a mis fin à la possibilité de conclure de nouvelles conventions.

L'activité résiduelle pour la mise à jour des tableaux de classement des voies communales et l'analyse individuelle des immeubles susceptibles d'être frappés d'alignement s'est éteinte au début de 2015.

Expertise & Appui Technique

La décision d'instituer un « nouveau conseil aux territoires »

L'affirmation de la volonté d'apporter un appui aux territoires, cohérent avec les politiques prioritaires de l'État correspond aussi à une exigence de réaffectation de compétences techniques rendues disponibles pour la mise en œuvre de ses politiques prioritaires sur des sujets pertinents identifiés localement.

Le petit cycle de l'eau

→ Qu'appelle-t-on « le petit cycle de l'eau »?

Depuis le XIXème siècle, l'homme a mis en place tout un système pour capter l'eau, la traiter (si nécessaire) afin de la rendre potable, pouvoir en disposer à volonté dans



son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre, au milieu naturel, pour qu'elle n'altère pas le bon état écologique de ce dernier. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « petit cycle de l'eau ».

→ Pourquoi avoir mis en place le petit cycle de l'eau ?

Tout d'abord, pour répondre à des enjeux de santé publique: l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Par ailleurs le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu, est impératif pour éviter la dégradation de ce dernier, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité.

L'existence d'un tel cycle est un véritable indicateur du niveau du développement d'un pays.

Ces services font l'objet d'une évaluation annuelle, forme de bilan de santé, depuis la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Les autorités organisatrices des services d'eaux potables ou d'assainissement municipaux doivent présenter en assemblée délibérante un rapport qualité et prix du service pour le 30 septembre de l'année suivant de l'exercice retracé. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée

délibérante sont mis à la disposition du public. Un décret précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement.

La Loi (LEMA) du 30 décembre 2006 a confié à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) le soin de mettre en place un observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), chargé de recueillir ces informations publiques. Le portail est légalement un lieu de publication des RPQS de chacun des services, épargnant ainsi aux collectivités les taches de publication par les voies habituelles.

La DDT assure une mission de proximité et d'animation de la saisie par les collectivités des données standardisées de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Mise en accessibilité de la voirie

Seules 50 communes sur les 816 en 2015 sont dotées d'un plan de mise en accessibilité de la voirie PAVE.

L'obligation légale de l'élaborer a été supprimée pour les 610 communes de moins de 500 habitants, tout en maintenant l'obligation de disposer des espaces publics de voirie et des installations ouvertes au public accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Sujet redouté par les élus, la mise en accessibilité de la voirie, trottoirs principalement demande d'identifier les itinéraires jalonnés de points générateurs de déplacement: école, commerces, services publics, aussi soumis à des risques routiers du fait du trafic automobile de desserte ou de traverse.



Le niveau des intercommunalités semble adapté à la détection des besoins des territoires et la mise en place des politiques locales y répondant.

La DDT propose un appui transversal pour l'accessibilité des espaces publics, dans la continuité des compétences déployées dans le cadre de l'ATESAT et des missions qu'elle exerce dans le cadre des commissions d'accessibilité.

Le patrimoine bâti des collectivités

La base permanente des équipements dans son édition 2012 fournit ainsi ce recensement par type d'équipements, auquel il convient d'ajouter 816 mairies, lieux de culte et 28 sièges d'EPCI.

Type d'équipements	Nombre de communes	Nombre d'unités
Agence postale communale	68	68
Ecole maternelle	80	101
Classe maternelle de (RPI)	25	25
Ecole élémentaire	249	299
Classe élémentaire de (RPI)	157	158
Plateau extérieur ou salle multisports	196	255
Salle de terrains de petits jeux	126	141
Salle de combat	37	41
Salle ou terrain spécialisé	37	40
Salle non spécialisé	209	223
Cinéma	13	15
Théâtre	6	6
Information touristique	27	31
Total Bâtiments		1403

Il est donc d'intérêt de les garder en bon état, fonctionnant à coût maîtrisé pour leur usage par les habitants, grâce à une gestion de nature patrimoniale destinée à conserver dans le meilleur état les installations, à rechercher des mutualisations et à minimiser les dépenses d'énergie.

Aussi générateurs de déplacement, ils doivent donc être abordés en même temps dans leur environnement et pour leurs qualités propres.

Bilan des interventions en 2015

Fin de l'ATESAT

Le versement aux archives départementales de 2112 planches correspondants à 5234 tronçons de voirie communale a été effectué au cours du mois de février 2015. Ces plans sont consultables aux archives départementales.

471 communes ont ainsi recouvré la maîtrise entière de l'instruction des arrêtés individuels d'alignement, bon an, mal an pour volume de demandes oscillant entre 1400 et 1800.

À la demande des collectivités, une transition a été assurée pour former les agents à la délivrance des actes relatifs à la voirie communale et expliquer le nouveau positionnement de l'offre de la DDT de conseil.

1. Mise en accessibilité de la voirie et le patrimoine bâti des collectivités

Les inventaires ont été menés sur 53 communes dans 4 EPCI volontaires avec le concours des maires, recensement des équipements communaux sur le terrain, qualification par de l'état extérieur et de l'environnement.



2. Le Portail SISPEA et les services publics locaux.

Dans l'Aisne, le taux de renseignement spontané par les collectivités est minime, ainsi que le nombre de RPQS publiés. Le travail a porté sur le renseignement des indicateurs des exercices 2013, 2014 et la fiabilisation de l'exercice 2012, sous-renseigné jugé

Expertise & Appui Technique

inutilisable pour la production des rapports nationaux. Au 22/12/2015, le résultat de la saisie par les services, mesuré par la publication des indicateurs, validé par la DDT est reporté dans le tableau en fraction du nombre de services ayant publié et la population desservie.

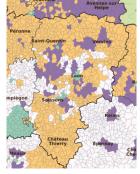
	En ratio de population en %			En ratio de services en %		
Exercice	2012	2013	2014	2012	2013	2014
AEP	49,52	67,49	65, 87	15,74	43,29	42,61
Assainissement collectif	54,84	69,26	65,46	23,33	36,6	34,09
Assainissement non collectif	38,41	43,96	38, 53	11,90	18,18	18,06

L'objectif national de représentativité des données fixé à 50 % est atteint en population. Toutefois, moins de la moitié des services du département ont déclaré dans le portail les indicateurs calculés inclus dans les RPOS.

Dernière année de saisie de données sur le portail, sans garantir l'exhaustivité pour les 3 services.

Situation au 31/12/2015





Le faible nombre de RPQS produits par Télé-RPQS ou parvenus au contrôle de légalité ou encore introduits dans le portail, confirme l'intérêt de poursuivre l'animation et le conseil aux collectivités pour obtenir l'exhaustivité demandée à la fois par loi « Notre » pour les services de plus de 3500 habitants et la loi biodiversité à venir pour les autres.

Pour les années à venir, la politique d'animation ou de conseil menée pour permettre aux élus d'appréhender la situation locale vise à :

Au titre du conseil

 Aider les agents des services à structurer le recueil des données techniques auprès des fontainiers ou délégataires et à les transformer en données à saisir sur le portail.

- Rechercher les données économiques des services.
- Manipuler les fonctionnalités du site Web en cours d'évolutions successives.

Au titre de l'animation

- Donner le signal de lancement de la saisie de l'exercice 2015, par les services.
- Veiller à la complétude des informations et validation avant publication.
- Inciter les élus à produire leur RPQS à partir de l'application Télé-RPQS nouvellement implantée dans le portail.
- Rappeler régulièrement le service proposé par le Portail pour obtenir l'adhésion des agents pendant la transition vers les intercommunalités.

Deux groupes d'indicateurs sont à travailler :

- la gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages.
- le financement des services.

En matière de Distribution d'énergie électrique

Dans ce secteur d'activité décentralisé, le préfet conserve des prérogatives :

- Désigner les communes éligibles au financement par le CAS FACE (régime rural), suite au renouvellement général des conseils municipaux et identifier les besoins de financement au rythme biennal. Les communes éligibles au FACE ont été déterminées à fin 2014, la conférence biennale chargée de recenser les besoins de ces communes s'est tenue pour communiquer au CAS FACé en vue de la répartition de l'enveloppe nationale des exercices 2016 et 2017.
- Il tient aussi une conférence annuelle touchant à la fois au régime urbain, de distribution d'électricité et du gaz, dite conférence NOMé.
- Les deux conférences ont été préparées et tenues pour le 30 juin 2015.

Les perspectives pour 2016

1. Mise en accessibilité de la voirie et le patrimoine bâti des collectivités

Les inventaires ont été menés sur 53 communes dans 4 EPCI volontaires.

Tous ces établissements reçoivent du public. Leur mise en accessibilité ou en sécurité ainsi que le maintien en bon état sont indispensables pour l'usage auquel ils sont affectés. Un prototype de « livret communal », permet de visualiser le parc immobilier et son environnement, et de porter un diagnostic.

Ce sujet à forte dimension technique, gestion patrimoniale, performance énergétique, entretien en bon état et en sécurité, requiert des moyens et des capacités peu abondantes en milieu rural. Les données sont capitalisées au niveau intercommunal pour inciter à une politique d'intervention concertée au niveau intercommunal permettant de rechercher les financements proposés.

2. Les services publics locaux

La poursuite de la politique d'animation touche 250 services sur 380, dans le giron des collectivités, qui ne se sont pas encore inquiétées de la production de leur RPQS.

L'équipe de conseil composée de deux techniciens référent, chacun de 190 services, est en mesure de les solliciter.

S'ajoute la mise à jour du référentiel, les transferts de compétences, dont les modifications introduites par la création des 3 nouvelles communes et l'absorption de syndicats

Le transfert de la compétence AEP et assainissement collectif et non collectif aux EPCI à fiscalité propre à court terme demande de convaincre les services, de renseigner le portail pour donner aux élus communautaires les informations utiles pour organiser à la fois le transfert et aussi anticiper le service communautaire ultérieur à rendre aux usagers et son financement.

Trois priorités se dégagent :

- La stabilisation récente des prestations que doivent fournir les SPANC met l'accent sur leurs indicateurs et le RPQS qui doit traduire auprès du public les prestations prodiguées.
- Conseiller les dernières collectivités restantes pour organiser leur collecte de données en liaison avec les intercommunalités d'accueil.
- Poursuivre l'animation pour l'exercice 2015 dans le cadre de la modification du site -portail et de convaincre les collectivités de produire leur RPQS par le truchement de l'outil Télé-RPQS.

Distribution d'énergie électrique

Chaque organisme de distribution d'électricité et de gaz transmet à chacune des autorités concédantes précitées un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux prévue au 1° du II de l'article 13 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Sur la base de ce compte rendu, les autorités organisatrices établissent un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution. Ce programme prévisionnel, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux, est élaboré à l'occasion d'une conférence départementale réunie sous l'égide du préfet et transmis à chacune des autorités concédantes.

L'organisation de cette conférence dite NOME est à conduire pour juin 2016.

Direction Départementale des Territoires de l'Aisne

50, boulevard de Lyon 02011 LAON Cedex

